

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 14 (1878)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

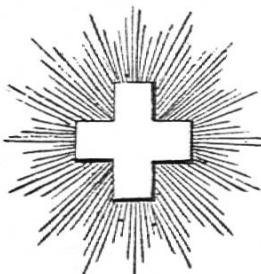
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE



15 JANVIER 1878

XIV^e Année.

N^o 2.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE.— Maximes et Pensées d'éducation du Père Grégoire Girard : II. Organisation scolaire. — Entre le *Bien public* de Paris, le *Progrès* de Bruxelles et l'*Educateur*. — Chronique neuchâteloise. — Correspondance d'Avenches. — Bibliographie. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Nominations.

Maximes et pensées éducatives du Père Grégoire Girard.

(Suite.)

II. ORGANISATION SCOLAIRE.

« Pour prospérer, l'instruction doit être l'œuvre de la loi. Pour la multitude, l'instruction est un insigne bienfait. Mais il faut toujours un peu de violence pour la lui faire accepter. » (1816.)

—
« Il est mieux que les enfants sachent peu de choses et les sachent à fond et pour toujours. Ils apprennent assez vite, s'ils apprennent bien. » (Règlement de 1819.)

—
« Une école de village ne doit pas être une Académie. »
Introduisons dans nos écoles villageoises les connaissances né-

cessaires à une vie sage, utile, heureuse, mais gardons-nous des développements et des lumières dont l'habitant des campagnes n'éprouve pas le besoin. Que ferait-il après tout de notre science et de notre pénétration? Elle le rendrait inquiet en creusant dans son sein un vide profond que ses habitudes ne rempliraient pas. Il serait mécontent de son sort et nous reprocherait en toute justice notre bonté cruelle.

C'est sans doute la nature humaine qu'il faut *éduquer*, mais non pas l'homme idéal que l'on sort à plaisir des circonstances qui l'ont vu naître et du poste où la providence l'a placé. L'envie démesurée de former cet homme de la théorie nous conduirait à déformer entièrement l'homme des champs. Les quatre arts, les plus ordinaires, parler, lire, écrire, calculer, seront toujours le véritable carré des écoles villageoises : nous voulons dire le cadre qui doit recevoir et enfermer tout le reste. Autour de lui, se placera la religion avec sa morale, et le chant pour donner au cultivateur une jouissance innocente et pure. Nous le ferions aussi servir à la solennité du culte dans nos églises.

A ce cadre restreint se bornerait l'école journalière, c'est-à-dire l'instruction élémentaire. Mais après l'école journalière viendrait l'école de répétition qui donnerait une instruction périodique aux grands garçons qui partagent déjà les occupations paternelles et qui ne pourraient plus suivre les exercices de tous les jours. (1816.)

« L'éducation ne doit pas seulement former l'homme en général, mais aussi en vue du rôle qu'il est appelé à jouer dans la vie. Elle s'occupera donc plus de l'avenir que du présent et se modifiera selon les circonstances. » (1810.)

« Pour moi, je ne sais point de spectacle plus réjouissant que celui d'enfants entourés d'autres enfants qu'ils considèrent comme autant d'amis et de frères, aux progrès desquels ils sont conviés à travailler, et qui, bien qu'ayant à blâmer quelquefois, comme à louer en d'autres moments, demeurent patients et calmes, et, leur tâche accomplie, vont à leurs tâches d'écoliers comme de coutume ¹. » (1825.)

« Pourquoi voulant faire revivre les temps de l'ancienne Grèce, Pestalozzi n'a-t-il pas placé la logique populaire à côté de la géométrie?

¹ Mémoire sur l'enseignement mutuel.

La logique doit enseigner le chemin de la vérité et l'enseigner à tous; car il est une logique pour tous les Etats et pour tous les âges, logique de la vie qui doit trouver une place dans l'éducation. Elle pourrait commencer par indiquer aux élèves les trois grandes sources du vrai; l'expérience, le témoignage et la raison. Plus on insiste sur le calcul et la géométrie, plus il est nécessaire de les accompagner d'une logique lumineuse. Il faudra faire concevoir à la jeunesse que l'évidence ne saurait être partout, que les démonstrations rigoureuses ont leurs objets et que la vérité se rencontre aussi sur un autre chemin. A la manie de tout démontrer, il faut opposer de bonne heure l'autorité de la conscience et du témoignage et donner à chacun ce qui lui appartient. (1810.)

(*A suivre.*)

Entre le BIEN PUBLIC de Paris, le PROGRÈS de Bruxelles et l'ÉDUCATEUR.

On se rappelle les observations que le rédacteur en chef de *l'Éducateur* et un instituteur français ont faites à propos du Congrès convoqué à Paris pour le mois de septembre 1877, par un comité dont le *Bien public*, grand journal parisien, est l'organe. Le *Progrès* de Bruxelles avait adressé des observations analogues au *Bien public* et lui reprochait entr'autres de n'avoir pas répondu à *l'Éducateur* de Lausanne.

Le *Bien public*, sous la signature de M. Georges Lassez, le rédacteur attitré du *Bulletin de l'Enseignement laïque*, qui paraît dans ce journal, en prend occasion de faire le procès et au *Progrès* et à *l'Éducateur*, en même temps qu'il traite assez cavalièrement le *Journal des Instituteurs* et le *Manuel général de l'Instruction publique* de Paris, qui n'auraient, selon lui, « joué qu'un rôle très effacé jusqu'à ce jour. »

Comme on le voit, nous sommes en très bonne compagnie. Le *Bien public* commence par donner tort à ceux qui réclamaient le renvoi du Congrès à l'année prochaine, et il en donne, il faut l'avouer, d'assez bonnes raisons. Nous nous contenterons d'en indiquer deux: la première, c'est que les organisateurs du Congrès de 1877 voulaient préparer le terrain à un Congrès plus imposant et qui coïncidât avec l'Exposition de 1878. Au reste, le Congrès n'a pas eu lieu, la politique aidant. La seconde est que les organisateurs, quoique très heureux du concours que les instituteurs étrangers voudront bien leur apporter, ne sauraient subordonner leur action aux convenances particulières des instituteurs de telle ou telle nation.

Le *Bien public* est à notre avis moins heureux lorsqu'il veut justifier les organisateurs du Congrès d'avoir écarté les hommes de l'enseignement public. Il avoue que cela s'est fait à dessein pour tenir cette assemblée en dehors de toute ingérence officielle et par le motif que ces hommes ne sont pas libres, pas indépendants. « Ce que nous disons là, ajoute M. Lassez, du peu d'indépendance des instituteurs, l'*Educateur* se charge de nous en donner la preuve. Les critiques qui nous sont adressées sont signées : *Un instituteur français*. Il est certain que leur auteur n'hésiterait pas à y mettre son nom, s'il ne savait pas que cette collaboration à l'*Educateur* lui causerait un préjudice, et cependant l'*Educateur* ne saurait être considéré comme un journal radical, alors qu'on lit sa devise : Dieu, Humanité, Patrie, et qu'on lui voit soutenir l'emploi des châtiments corporels ou encore le maintien de l'instruction religieuse dans les écoles primaires et l'obligation aux instituteurs de donner cet enseignement. »

Nous laisserons à notre correspondant français le soin de répondre en ce qui le concerne. Quant à notre devise, nous n'avons rien à en retrancher, et si dans certaines feuilles publiques de France on n'est radical qu'à la condition d'être athée, nous pouvons dire qu'on n'en est pas là en Suisse.

Nous répétons, à cette occasion, les paroles que nous avons dites et écrites plus d'une fois, et ce que le *Progrès* de Bruxelles a jugé à propos de répéter pendant une année entière en tête de ses colonnes : « L'école ne peut être athée qu'au détriment de tout ce qui fait sa beauté, sa grandeur et l'excellence de l'éducation. »

« Les deux grandes idées religieuses, dit M. Emile de Laveleye, qu'on ne taxera pas d'être un rétrograde, sont celles de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Dès qu'on nie Dieu, on nie la justice, car elle n'existe pas ici bas. »

Reste la question des châtiments corporels. Cette question a été tranchée par nos législations dans le sens de M. Lassez, et nous n'avons jamais réclamé que pour faire comprendre la nécessité de ménager l'instituteur, que cette même loi laisse complètement désarmée en face d'élèves insolents, dénaturés et sans respect pour le maître, comme l'expérience prouve qu'il en existe parfois dans les écoles publiques et privées. Sur cette question là d'ailleurs, comme sur d'autres, nous ouvrons nos colonnes à toutes les opinions comme on doit le faire dans un organe du corps enseignant. Voici au reste ce qu'un plus grand maître que nous en matière de pédagogie et de discipline, Pestalozzi, disait des

peines corporelles dans son journal hebdomadaire pour l'éducation publié à Yverdon :

« Nous avons tort quand il s'agit de lutter contre la force des penchants physiques des enfants, nous avons sûrement tort de tout attendre de l'emploi de certaines expressions et de nous croire en état de diriger la volonté des enfants sans châtiment et uniquement par la persuasion. Nous nous imaginons que notre humanité s'est élevée à une tendresse qui nous fait mépriser la force; mais c'est une faiblesse que cette prétendue tendresse. Notre amour manque d'énergie et n'est pas pur. Nous méconnaissons les résultats de la force qui réside dans un châtiment infligé par l'amour et les conséquences de la faiblesse qui a horreur du châtiment. Lecteurs, tu peux voir les suites de cette faiblesse dans les maisons de correction et les maisons de force et entendre les larmes et les imprécations des malheureux qui s'écrient : Si mon père et ma mère m'avaient puni de ma première méchanceté, je ne serais pas aujourd'hui un monstre devant Dieu et devant les hommes. »

Quant à la question de l'instruction religieuse, elle a été traitée très contradictoirement dans nos colonnes et avec la même liberté que pour les peines corporelles d'en dire leur opinion pour les amis comme pour les adversaires de cette instruction. Il paraît que cette liberté de discussion n'est pas accordée dans les colonnes du *Bien public*, puisqu'il s'étonne tant de la trouver dans les nôtres.

Quant à l'obligation pour les instituteurs de donner cet enseignement, nous serions curieux de savoir par qui et comment elle a été jamais soutenue et proclamée dans notre journal. M. Lassez, à la fin de son article, invitant ses chers et honorables confrères de Bruxelles et de Lausanne à clore le débat, nous ne demandons pas mieux et nous nous faisons un devoir de répéter avec lui le fameux vers de Virgile :

Claudite jam rivos pueri sat prata birevunt.

C'est-à-dire en français :

Mettez les écluses, les prés ont assez bu.

P.-S. Le *Bien public* de Paris, dont nous continuons quand même à recevoir, avec plaisir, les intéressants Bulletins, nous apprend que la place réservée à l'enseignement primaire dans l'Exposition universelle de 1878, n'est pas satisfaisante et en voit la cause dans la composition du Comité de la classe 2 du 6^e groupe qui serait formé d'hommes compétents mais réactionnaires, et d'hommes incompétents.

Le *Bien public*, se félicite du retour à la bonne administration

scolaire sous le nouveau ministère de l'instruction publique M. Bardoux. Ce haut fonctionnaire a débuté par un acte d'équité en invitant les préfets à prendre des mesures réparatrices à l'égard des malheureux instituteurs que les satrapes du 16 mai ont sacrifié avec tant de désinvolture aux influences politiques et cléricales et on espère qu'il saura tenir sa promesse et accorder une juste compensation à ces intéressantes victimes de l'arbitraire préfectoral.

Mais une chose plus importante encore est de soustraire pour l'avenir les instituteurs à cet arbitraire préfectoral par un système de nomination qui garantisse à la fois les droits de la nation et ceux de l'instituteur. Plusieurs projets dans ce sens ont été jadis déposés sur le bureau de l'ancienne Chambre. Il y a le projet de M. Paul Bert qui voudrait rendre aux recteurs d'Académie la nomination des maîtres d'écoles. Il y a un projet de M. Barodet qui confie cette nomination aux Conseils départementaux reconstitués sur d'autres bases.

Le *Bien public* se prononce pour le second projet comme plus libéral.

A. DAGUET.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE.

Voici quelques détails sur les conférences générales des instituteurs neuchâtelois qui ont eu lieu au château de Neuchâtel, les 22 et 23 octobre 1877.

Cent-vingt instituteurs et environ trente institutrices ont assisté aux séances de ces deux journées qui, croyons-nous, n'ont laissé que d'agréables souvenirs à tous ceux qui ont pu y prendre part. Les discussions bien nourries et les rapports présentés par les six sections témoignent de la vie et de l'activité de la Société pédagogique et de l'intérêt que présentaient les deux questions mises à l'ordre du jour.

Après une prière de M. le Pasteur Nagel, appelant la bénédiction divine sur ces deux journées de conférences, sur nos écoles et sur notre patrie, M. Roulet, directeur du Département de l'Instruction publique, ouvre les conférences en faisant remarquer qu'elles ont lieu cette année plus tard que d'ordinaire à cause du congrès de Fribourg ; il souhaite la bienvenue aux instituteurs et leur recommande de mettre beaucoup de soin à l'enseignement de la lecture et de l'orthographe, branches qui paraissent décliner.

M. Guébhart, inspecteur, entre ensuite dans quelques considérations sur les examens de recrues qui viennent d'avoir lieu dans le canton et dont on a tiré des conclusions exagérées.

Première question à discuter. — « Outre les changements projetés à notre système de brevets, changements discutés aux dernières conférences générales, et l'augmentation des traitements qui a eu lieu récemment, quels moyens pourrait-on employer pour attirer les

» jeunes gens dans l'enseignement et pour y retenir ceux qui y sont « entrés ? »

Après une longue discussion, les conclusions suivantes sont votées : Il importe :

a) Que les jeunes instituteurs trouvent dans leur centre d'activité, en particulier chez leurs supérieurs et leurs collègues, l'appui et les encouragements dont ils ont besoin pour soutenir la lutte de tous les jours, et qu'ils sachent y répondre par des procédés fraternels et affectueux ;

b) Que l'instituteur soit à la hauteur de sa tâche et qu'il travaille toujours à s'instruire, se souvenant que ce n'est que par ses efforts et par son propre mérite qu'il parviendra à se faire dans la société la position honorable et bien assise à laquelle il doit aspirer ;

c) Qu'il soit un homme à caractère bien trempé, à principes solides, courageux mais pacifique, voulant le bien de tous sans distinction et sachant toujours respecter les opinions des autres tout en faisant respecter la sienne.

Il est désirable :

a) Que les Commissions d'éducation soient composées d'hommes capables et bien disposés pour le corps enseignant. Dans leurs rapports annuels sur les classes, elles devraient éviter toute expression et toute comparaison qui tendraient à paralyser l'action des instituteurs ou à nuire dans l'esprit du public ;

b) Que dans la rédaction des règlements scolaires, les conseils d'éducation à tous les degrés, attachent une attention toute particulière à l'urgence de fortifier l'autorité de l'instituteur contre l'influence des élèves rebelles ou vicieux ;

c) Qu'on réagisse contre la tendance qu'ont les jeunes instituteurs de s'expatrier après l'obtention de leur brevet.

Les conclusions ayant un caractère plus particulier et demandant pour la plupart une révision de la loi scolaire sont ensuite discutées et soumises à la votation de l'assemblée.

1^o Présence des instituteurs (ou de leurs délégués dans les grandes localités) aux séances des commissions d'éducation. — A la votation, l'assemblée adopte, à une forte majorité, une proposition demandant que la Direction de l'Instruction publique soit chargée d'inviter, par voie de circulaire, les Commissions d'éducation à s'entendre le plus souvent possible avec les instituteurs sur toutes les questions concernant la bonne marche de l'école. En outre, en cas de révision de la loi scolaire, la question de la représentation des instituteurs dans les Commissions d'éducation sera de nouveau mise à l'étude et tranchée alors d'une manière définitive. La discussion a montré que dans plusieurs localités on sent le besoin de cette représentation (avec voix consultative) dont l'utilité a été très bien montrée par M. Biolley dans son rapport au congrès de Fribourg et déjà par M. Auguste Reitzel dans l'*Educateur* du 1^{er} janvier 1871.

2^o Nomination au poste vacant. — « Une longue discussion s'élève ensuite sur la question s'il ne conviendrait pas de laisser les Commissions d'éducation libres d'appeler par voie de promotion et sans exa-

» men un instituteur ou une institutrice d'un poste inférieur à un poste supérieur. » Cette manière de voir obtient la majorité.

Il faut dire que l'article exigeant les examens obligatoires n'a été adopté que par deux voix de majorité le 21 février 1872, par le Grand Conseil neuchâtelois.

3^e *Système de brevets.* — L'assemblée confirme son vote de l'année dernière que les aspirants qui n'ont pas obtenu d'emblée le brevet de premier degré soient appelés dans le délai de deux ans à compléter leurs examens et ne subissent les épreuves que sur les branches non-examiniées ou reconnues trop faibles dans leur premier examen.

On sait que dans le canton de Neuchâtel les aspirants qui n'ont pu avoir d'emblée le brevet supérieur, doivent, lorsqu'ils se présentent, au bout d'un an ou plus, pour obtenir ce brevet, subir les examens sur toutes les branches comme la première fois. Dans la séance du 21 février 1872 dont nous venons de parler, le corps enseignant demandait déjà que les aspirants qui n'auraient échoué que dans une ou deux branches seulement ne fussent examinés à nouveau que sur ces branches-là, à peu près comme cela se pratique au canton de Vaud. Mais cette demande, combattue par M. le directeur de l'Instruction publique, fut rejetée par le Grand Conseil.

Le corps enseignant primaire a demandé également d'être représenté dans la commission des examens pour le brevet de capacité, afin de réagir contre la tendance d'étendre toujours plus le programme de ces examens. Jusqu'à présent cette demande n'a pas été accordée.

4^e *Ecole disciplinaire.* — L'assemblée décide de demander à l'Etat qu'il soit établi un code pénal pour l'enfance et fondé une école de réforme pour les enfants vicieux.

Je passe sous silence quelques discussions moins importantes.

Seconde question. — « Etendue de l'instruction dans les écoles publiques primaires. Déterminer pour chaque branche la limite du programme. »

On entend dire partout que la lecture et l'orthographe sont en déclin et que cela provient du trop grand nombre de branches d'enseignement. Mais quand on veut examiner de près, on ne sait vraiment pas quelle branche retrancher, car toutes sont nécessaires. Qu'y a-t-il donc à faire ? « Ne consacrer aux branches secondaires, telles que l'histoire, le chant, la gymnastique, l'instruction civique, les éléments des sciences naturelles, l'économie domestique, qu'un temps proportionné à leur importance. Mettons tous nos soins à l'enseignement de la lecture, de l'orthographe, de la composition, de l'écriture, du calcul écrit et oral. Un élève quittant les classes, bien préparé dans ces branches essentielles, ne sera jamais embarrassé et pourra toujours compléter plus tard son instruction par la lecture de bons ouvrages, par le travail personnel, par les cours publics. » (Rapport des inspecteurs.)

L'assemblée se prononce sur l'importance à donner aux branches d'enseignement prévues par la Loi, en les classant en trois catégories différentes.

1^{re} catégorie. — Branches à enseigner dans tous les degrés de l'école

primaire et auxquelles il faut consacrer le plus de temps : Langue française, écriture et arithmétique.

2^{me} catégorie. — Branches à enseigner dans tous les degrés de l'école primaire, mais en y consacrant moins de temps : Géographie, histoire suisse (principaux traits), chant, dessin et gymnastique (plus les ouvrages du sexe pour les filles, 4 à 6 heures par semaine).

3^{me} catégorie. — Branches à enseigner seulement dans le degré supérieur primaire (12 à 13 ans, par exemple) : Sphère, histoire générale, géométrie et toisé, histoire naturelle, instruction civique pour les garçons. — Economie domestique pour les filles.

L'heure de clôture étant arrivée, l'assemblée s'en remet au projet de programme de MM. les inspecteurs pour le temps à consacrer à chaque branche.

Dans les séances de l'après-midi, la société pédagogique s'est occupée des questions d'administration. Suivant l'ordre de rotation, le comité central futur a été choisi parmi les membres du district de la Chaux-de-Fonds. — Un recueil de poésies présenté au jury par M. Alfred Sandoz, instituteur, à Môtiers, a reçu une gratification de fr. 20¹. — Les rapports des sections montrent que l'on a travaillé dans leur sein pendant l'année et que la bonne harmonie y a régné.

F.-E. MICHET.

Avenches, le 1^{er} décembre 1877.

Monsieur le Rédacteur,

Les instituteurs ont reçu dernièrement le cadeau d'un volume intitulé *Manuel d'histoire religieuse*, qui leur a été envoyé par quelques citoyens qui se disent amis de l'instruction et qui me paraissent être des adeptes ou des apôtres du christianisme appelé libéral.

Cet ouvrage a été un peu prématurément rendu obligatoire pour les écoles bernoises de langue française. Je l'ai parcouru et j'y ai trouvé les mêmes défauts qu'à celui de M. Durand, avec les mêmes qualités de style ; mais au moins le manuel Durand était-il évangélique du commencement à la fin, et ne dénaturait pas l'histoire avec ses lacunes et ses sous-entendus.

Vous avez peut-être même lu cet ouvrage et vu qu'il fait commencer l'histoire par Abraham, que dès le commencement on y a omis une foule de faits intéressants et instructifs pour s'étendre démesurément sur l'enseignement moral proprement dit. Si les lacunes sont grandes dans l'Ancien-Testament, elles sont bien plus saillantes dans le Nouveau, où Jésus-Christ n'est plus qu'un vulgaire philosophe, un Socrate.

Cet ouvrage est insuffisant pour un Juif, aussi bien que pour un chrétien, qu'il soit catholique, protestant ou libéral. Si l'on n'a rien de mieux à offrir à nos écoles, il faut du moins ne pas le rendre obligatoire

¹ Sur la proposition du Jury dont M. le professeur Daguet s'était fait l'organe par un rapport où il montre l'importance de ce travail comme exercice littéraire.

et obliger ainsi les instituteurs consciencieux et chrétiens de le redresser en le complétant.

Veuillez, cher monsieur, agréer mes plus respectueuses salutations.
JULES-L. ROSSET, instituteur.

BIBLIOGRAPHIE

LA SUISSE ILLUSTRÉE, journal hebdomadaire pour la famille. 12 francs par an.

La *Suisse illustrée* en est à sa 6^e année d'existence et se soutient grâce à ses croquis de tous genres et à la variété de ses articles, biographies suisses, nouvelles, actualités, beaux-arts, poésies du crû et autres. Parmi les articles les plus intéressants de cette publication, nous citerons ceux qui ont pour objet les biographies de Bitzius, de Bridel, les Classiques et les Romantiques en Allemagne et une nouvelle neuchâteloise, les Proscrits de 1793, par M. Numa Droz, aujourd'hui conseiller fédéral. Mais les articles originaux manquent un peu et les emprunts ne sont pas rares. Nous souhaitons à la *Suisse illustrée* d'être encore plus Suisse qu'elle ne l'est, quoi qu'elle fasse des efforts louables pour le devenir.

L'ILIADE D'HOMÈRE ou la GUERRE DE TROIE, par Madame Philippe Plan, racontée d'après l'allemand de Ferdinand Schmidt. Genève. Cherbuliez et C^{ie}, 1878, 300 pages environ.

La réputation de Ferdinand Schmidt comme biographe et historien de la jeunesse n'est plus à faire. On ne peut donc qu'être fort reconnaissant à Madame Plan de nous avoir donné d'après cet auteur l'Iliade et l'Odyssée d'Homère accommodés à ce jeune âge qu'il importe d'initier de bonne heure aux beautés de la littérature ancienne. Le style et le ton de ces deux ouvrages sont ce qu'ils doivent être : d'une simplicité de bon goût qui ne s'interdit pas l'élégance mais déteste l'enflure. On sait que chez les Grecs, le premier des peuples pour la culture de l'esprit et de l'idéal, on faisait apprendre aux enfants les plus belles pensées de l'Iliade et de l'Odyssée. On en gravait des passages sur les parois des Gymnases, et on en tirait également le sujet des exercices d'écriture jusque dans ces essais préliminaires qui consistaient à tracer des caractères sur le sable qu'on répand sur le plancher de la salle. C'est le grand art de l'Education bien entendue de savoir unir les enseignements de la sagesse antique à ceux du christianisme et de la civilisation moderne.

GRABERG, *das Verzeichnenn. I. Grundformen der Schreinerei* (Zürich, Orell, Fussli et C.). — *Dessin industriel*.

Ce petit cahier nous semble très pratique. Outre les principales figures de la menuiserie, du dessin géométral, il nous offre les esquisses d'une table, d'un bois de lit, d'une porte, d'une fenêtre, d'une armoire, d'une chaise, avec évaluation du bois nécessaire, etc. — Parmi les conseils pratiques de l'auteur, nous avons remarqué les deux

suivants : Il ne faut pas donner à l'enfant des modèles de dessin industriel où il n'a qu'à prendre les dimensions au moyen du compas pour les reporter sur sa feuille de papier. Le modèle ne doit pas permettre un travail purement machinal. — Il ne faut pas attacher trop d'importance aux lignes fixement tirées ; il ne s'agit pas de faire des dessinateurs ; l'essentiel est de bien comprendre le dessin et la signification de chaque ligne.

R.

Partie pratique.

par F. Maillard, sous-rédacteur.

VOCABULAIRE.

Réponse au 9^e devoir proposé, page 416, de 1877.

Udrô (*hudôr*, *hydro*, eau) forme les mots :

Hydopisie, s. f. Epanchement d'eau dans le corps ou l'une des parties du corps.

Hydrographie, s. f. Description des eaux, fleuves, rivières, lacs, etc.

Hydraulique, s. f. Science qui étudie le transport des eaux (*aulos*, tuyau).

Hydrogène, s. m. Gaz qui sert à former l'eau (*genesis*, production).

Hydromel, s. m. Eau de miel, pour boisson (*meli*, miel).

Hydromètre, s. m. Instrument pour mesurer la densité des liquides (*metron*, mesure).

Hydrophobie, s. f. Nom de la maladie appelée aussi *rage*. Horreur de l'eau (*phobos*, aversion), et un assez grand nombre de mots moins usités.

Orthos (droit) ne forme guère que les trois mots suivants et leurs dérivés :

Orthodoxe, adj. Conforme aux doctrines de l'Eglise (*doxa*, opinion).

Orthographe, s. f. Art d'écrire correctement (*graphô*, écrire).

Orthopédie, s. f. Art de redresser les difformités du corps chez l'enfant (*pais*, *paidos*, enfant).

SYNONYMES

Réponse au 9^e devoir proposé, page 416 de 1877.

Vous *contrevenez* à l'ordre que vous n'observez pas ; toute la postérité d'Adam est punie de ce qu'il a *transgressé* le commandement de Dieu ; le roi *enfreint* les priviléges de ses sujets ; la perfidie *viole* le secret de l'amitié.

VOCABULAIRE ET MANIÈRE DE L'ÉTUDIER.

« Pour parler et pour écrire on se sert de mots », dit un grammairien connu. Les mots sont, en effet, le matériel de la langue ; sans les mots, il n'est pas possible d'exprimer ses pensées ; tandis qu'avec beaucoup de mots on possède un trésor inépuisable où l'on peut emprunter sans cesse les expressions qui rendent le mieux les idées qu'on veut communiquer. Plus le vocabulaire est étendu, plus grande est la richesse, surtout si les termes qui le composent sont bien compris, qu'on les emploie dans leur vrai sens.

Lorsque l'enfant apprend une langue étrangère, on n'a garde de lui laisser oublier ce principe important. Pour chaque leçon on lui donne à étudier quelques mots nouveaux ; chaque jour son vocabulaire s'enrichit, et en moins de deux ou trois ans il possède les termes nécessaires pour s'exprimer avec facilité.

Pourquoi mettons-nous souvent moins de soins à faire étudier les mots de notre propre langue ? Est-ce peut-être parce que l'enfant qui la parle dès le berceau, connaît par la pratique tous les termes dont il doit se servir ?

En entrant à l'école, il sait habituellement le vocabulaire du milieu où il a vécu ; il connaît la plupart des mots qu'emploient ses parents, selon leur vocation et leur genre de vie ; mais ce vocabulaire est souvent trop spécial, et toujours très restreint ; et l'enfant même qui semble s'exprimer avec facilité n'est pas toujours capable de comprendre le sens de quelques lignes tirées d'un livre. Il faut d'ailleurs le reconnaître, la langue de l'enfant et celle des livres sont quelquefois si différentes, soit pour les mots, soit pour les idées, qu'il faut que tout élève fasse un apprentissage en entrant à l'école, sous peine d'étudier longtemps sans profit, de se décourager peut-être, faute de trouver quelque intérêt aux tâches qu'on lui donne, mais qu'il ne comprend pas.

Les premiers soins du maître seront donc de faire apprendre à ses élèves le plus de mots possibles, en s'efforçant de leur faire comprendre l'idée qu'ils éveillent. Quel chemin doit-il prendre pour arriver au but ? On a fait des *Vocabulaires*, ou *Recueils de mots*, d'une grande richesse. Un ordre admirable a dirigé la classification. Tout y est à sa place, parfaitement étiqueté.

Sans méconnaître les avantages du *Recueil de mots*, nous croyons cependant que les résultats auxquel il arrive ne sont pas toujours en rapport avec le travail qu'il donne. Lorsque l'enfant a appris de longues colonnes de mots, il se rappellera probablement la manière de les écrire et le sens de quelques-uns d'entre eux ; mais combien y en a-t-il qu'il ne reverra de longtemps dans une lecture, et qu'il oubliera avant de savoir s'en servir.

Il est, à notre avis, une autre manière d'étudier le vocabulaire, qui demande moins de travail et porte plus de fruits. Il faut faire apprendre les mots dans la langue elle-même, dans les morceaux qu'on dicte ou qu'on fait lire. Nous nous proposons de commencer, dans l'un des prochains numéros, une série d'exercices de cette nature, afin d'apporter quelque variété à ceux de l'année dernière, nous souvenant avec le poète que

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité ».

COMPOSITION (suite à page 12).

VI ECOLE SECONDAIRE DE ST-IMIER. Compositions généralement très bonnes pour le fond et plusieurs pour la forme. *Emile Béatrix* : quelques fautes d'orthographe ; il faut : *on n'entend plus* au lieu de *on entend plus* ; on désigne ce qui suit par *voici*, ce qui précède par *voilà*. *Paul Schätze*, assez bien. *Paul Parel* : quelques répétitions, une faute de construction : *pour se chauffer ils ont à peine quelque peu de bois*

mort qu'ils sont parvenus, etc. *Emile Blancpain* : répétitions : *donner, père*. *Louis Droz* : on ne peut guère dire *hideux calice*, on ne peut rappeler *tout le monde* par le pronom personnel *il*. *Laure Schneider* : répétitions : *bruit, chambre, pourrais*. *Amélie Neuhaus* : il est inutile de dire : des appartements *en remplissent l'intérieur*, on ne *plonge* pas ses regards sur un tableau, on les *arrête*. *Hortense Houriet* : trop de répétitions : *couvrir, riche, maison, faire*. *Louise Muller* : les pierreries des couples qui tournoient ne peuvent guère *inonder* la salle de leurs feux. *Mathilde Tête* : répétitions de *enfants, paraissait* ; *pour lui, à lui* dans la même proposition font pléonasme. *Marie Mercerat* : les *déshérités* de la fortune plutôt que les *délaissés* ; il faut rappeler *on* par *son* et non par *leur* superflu. *E. Brack*. On ne peut rappeler *l'hiver* par *elle*. *Alice Meyrat* ; bien ; mots *villas* et *ville* trop rapprochés. *Bertha Ernst* : bien ; répétition de *demeure* : le froid et la neige *quelquefois* ; plutôt le froid et *quelquefois* la neige. *Aline Gerber* : bien ; répétition de *fait place, va, vont*.

VII. ECOLE DE COLOMBIER, NEUCHATEL, par M. F. Paux. *Mathilde de Salis*, bien. *Marie Morel*, bien, quelques répétitions : *pauvres, arbres*. *Emma Zürcher*. Quelques fautes de style : la misère *s'étale*, son *mari* plutôt que son *époux*, on ne dit guère *époux* qu'en style administratif ou poétique. *Marie Claudon* : bon tableau final ; on dit plutôt : divertissements *de tous genres* que *en tous genres*. *Jules Verdan*, bien. *Emma Perrin* ; bien ; une faute d'accord. *Clara Zürcher* ; quelques fautes ; dans un des quartiers... on *y*, pléonasme. *Fanny Pierrehumbert* : assez bien ; on dit *l'aide* de Dieu, plutôt que *l'appui* de Dieu. *Lorsque et alors* dans la même phrase font pléonasme ; deux fois *pour vous* dans la même phrase.

VIII. ECOLE PROTESTANTE D'HÉRICOURT. Une bonne composition d'*Anna Girardot*. Style vif et assez correct.

IX. ECOLE DE PALÉZIEUX, par M. Chamot, six compositions dont plusieurs sont bonnes. *Elise Dufey* : le présent du verbe assaillir est *assail-
lent* et non *assaillissent*, abus du mot *rien*. *Rosine Jan* : même observation au sujet du mot *rien*. *Julie Buttet* : bien. *Auguste Tschumy* : bien ; *leur nourriture ne leur manque*, plutôt *la* nourriture. *Marguerite Cardinaux* : très bien. Il manque un sujet, *et ne le renverrait* ; le *il* précédent est impersonnel et ne peut être sujet de renverrait. Quand on met circonflexe sur l'*i* il ne faut pas encore le point, c'est une faute d'orthographe. La même élève nous envoie une bonne composition sur le sujet *lettre à une tante*, page 220 de 1877.

La longueur trop considérable de cet article nous empêche de citer une composition d'élève ; sans cela nous aurions hésité à choisir entre celle de *Mathilde de Salis*, de *Colombier*, celle d'*Anna Girardot*, d'*Héricourt* et celle de *Henriette Dutoit*, de *Vevey*.

II^e *Sujet proposé. LETTRE SUR LA MALADIE D'UN FRÈRE. Sommaire :* Vous écrivez à l'un de vos amis ; vous lui dites que votre frère vient de faire une maladie, vous lui donnez plusieurs détails : le médecin inquiet, vos parents angoissés, vous même désolé ; peu d'espoir ; le mieux s'est déclaré. Votre reconnaissance ; la joie renait dans la maison.

Genève, le 5 janvier 1878.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec plaisir, dans votre premier numéro de l'année, un article dans lequel vous invitez les abonnés et amis de l'*Educateur* à faire tout leur possible pour aider les rédacteurs dans leurs nombreux et difficiles travaux. J'ose affirmer, Monsieur, qu'un grand nombre d'instituteurs répondront avec empressement au chaleureux appel qui leur est fait, du moment qu'il s'agit de l'intérêt d'un journal si utile que l'*Educateur*.

Permettez-moi seulement, Monsieur, une remarque qui, j'en suis sûr, vous paraîtra juste; vous avez craint, dites-vous, dans votre dernier numéro, « d'avoir accordé une place trop considérable aux questions de mathématiques, » il me semble qu'on ne peut jamais s'occuper assez de questions de ce genre, vu le rôle immense qu'elles tiennent dans l'enseignement; quant à ceux qui, comme vous le supposez, ont trouvé les questions proposées trop ardues ou difficiles, je leur répondrai que les tortures auxquelles l'esprit se livre pour trouver la solution d'un problème, sont une des plus douces jouissances que l'on puisse éprouver.

En conséquence, ne craignez pas, Monsieur, au risque d'indisposer quelques esprits rebelles ou paresseux, de nous poser des questions difficiles; il y aura toujours assez de personnes bien disposées à les résoudre.

En vous priant d'insérer ces lignes dans votre prochain numéro, je vous présente, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Un abonné, ami des mathématiques.

ARITHMÉTIQUE

Cours élémentaire.

Réponses aux questions du numéro I, page 13 :

1. a) deux centièmes; b) quatre dixièmes; c) cent cinquante-cinq millièmes; d) cinq millièmes; e) quatre centièmes; f) quatre cent sept millièmes; somme : 1,027, soit 1 et 27 millièmes.

2. Kg 62,875.

PROBLÈMES

3. Lire (écrire en toutes lettres) les fractions décimales suivantes : a) 0,725; b) 0,045; c) 0,0015; d) 0,5; e) 0,06; f) 0,0255 et en faire la somme.

4. Ecrire les fractions décimales suivantes : a) quinze centièmes; b) douze millièmes; c) treize centièmes; d) trois cent vingt-cinq dix millièmes; e) sept cent quinze millièmes; f) 48 millièmes, et en faire la somme.

5. On donne à Paul les 0,1875 d'un gâteau, à André les 0,25, à Emma les 0,3125, quelle portion se trouve distribuée?

6. Louis a dépensé les 0,15 de son argent lundi, les 0,2 mardi, les 0,12 mercredi, les 0,09 jeudi, les 0,115 vendredi, et les 0,082 samedi. Quelle portion se trouve dépensée?

Un marchand a vendu d'une pièce de toile : 12,125 m., 11,15 m., 10,5 m., 12,4 m., 14,45 m. Combien a-t-il vendu en tout ?

Cours moyen.

Réponses aux problèmes du numéro XXIV, page 436. XXXIX : Fr. 87,633. XL : fr. 35709,31.

PROBLÈMES

2. Un ouvrier qui a travaillé depuis 7 h. 25^m du matin à midi, a fait les $\frac{5}{6}$ de sa tâche. A quelle heure l'aura-t-il terminée s'il reprend son travail à 3 heures 15 m. après midi ?

(Recueil de F. Maillard, 4^e édition, N° 735.)

3. Un marchand a acheté 13,15 Hl. de vin à fr. 32,40 l'Hl.; les droits lui coûtent 1 fr. 20 par Hl. et les autres frais 23 fr. 16. Avec le bénéfice qu'il réalise il remplit un tonneau de 1. 675 à 48 fr. l'Hl. Combien revendait-il le litre ?

ALGÈBRE

Solution du problème IX, page 378 de 1877.

Surface du trapèze = $\frac{60 + 80}{2} \times 40 = 2800$ m. ; soit 1400 m. pour chaque moitié.

Soit x la parallèle à mener, y la hauteur du trapèze ayant 60 et x pour bases.

$$\begin{aligned} \left(\frac{60+x}{2}\right)y &= 1400; \text{ d'où } x = \frac{2800 - 60y}{y} \\ \left(\frac{80+x}{2}\right)40 - y &= 1400; \text{ d'où } x = \frac{400 - 80y}{y - 40} \\ \frac{2800 - 60y}{y} &= \frac{400 - 80y}{y - 40} \end{aligned}$$

les opérations préliminaires terminées, on obtient :

$$\begin{aligned} y^2 + 240y &= 5600 \\ y &= -120 + \sqrt{14400 + 5600} \\ y &= 21,421 \text{ m.} \\ x &= 70,743 \text{ m.} \end{aligned}$$

Preuve $\left(\frac{80 + 70,743}{2}\right)40 - 21,421 = 1400$ mq. à très peu près.

(A. BESSON.)

Ont en outre envoyé la solution : MM. Pilet, C. Canel, J. Decor à Jkerv'ar (Hongrie), Frossard, A. Légeret. M. C. Canel donne en outre une excellente solution graphique que nous regrettions de ne pouvoir reproduire ; M. Pilet indique une construction semblable :

« Sur la grande base du trapèze, décrire une demi-circonférence ; sur cette demi-circonférence prendre une corde égale à la petite base ; de l'extrémité de cette corde abaisser une perpendiculaire sur la grande base, ou diamètre ; diviser le grand segment en deux parties égales ; du milieu de ce segment éléver une perpendiculaire. La corde qui ira de

cette perpendiculaire à l'extrémité extérieure du petit segment sera la longueur de la parallèle demandée ».

PROBLÈME.

I. La commune de P. emprunte 400000 fr. au 5 % pour fournir une subvention à l'établissement du chemin de fer. Elle veut se libérer par versements annuels dès le 1^{er} janvier 1879 au 31 décembre 1908. On demande quel est le montant de l'annuité pour amortir cette dette, et l'impôt communal à payer sachant qu'il exige pour sa perception 3 1/2 % de l'annuité.
(Proposé par M. C.-F. Jomini).

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Les anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale réunis à Soleure, sous la présidence de M. J. Meyer, de Fribourg, ingénieur, à Lausanne, ont adressé au Conseil fédéral une pétition de longue haleine pour demander : I. Qu'à côté du Conseil de l'Ecole et de la conférence des professeurs il y ait un conseil d'hommes spéciaux appelé à coopérer à la solution des questions d'organisation ; II. Que les connaissances en mathématiques ne soient pas seules prises en considération et que l'on exige des aspirants une instruction générale plus complète entr'autres dans les langues ; III. De fixer à 18 ans l'âge d'admission ; IV. Que le cours préparatoire soit modifié ; V. Qu'il soit fait à la langue française une plus grande part que dans l'organisation actuelle. « L'Ecole est devenue de plus en plus étrangère à la Suisse romande. » Les pétitionnaires auraient pu ajouter qu'il n'y a à l'Ecole polytechnique qu'un seul professeur appartenant à la Suisse française. La chaire d'histoire en français y a été supprimée après le refus de M. Gaullier et au moment où M. Tourte de Genève venait de faire accepter la nomination de M. Daguet auquel on conseilla en échange de se présenter pour la chaire de littérature. Les pétitionnaires pensent qu'il y aurait lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas d'introduire la liberté des études et de créer une école commerciale supérieure.

SCHWYZ. — Il y a huit jours, dans la filature de la Muotta, deux enfants, un jeune garçon de dix ans et une jeune fille de onze ont eu les mains prises dans la même machine, au point qu'il a fallu couper un doigt à chacun de ces petits malheureux. *(Gazette de Schwyz.)*

La loi sur les fabriques est bonne à quelque chose, dit à ce sujet le *Beobachter* de Wintherthour.

NOMINATIONS

Vaud. — *Enseignement secondaire* — M. Constant Dutoit, instituteur pour le français, les mathématiques et les sciences naturelles au Collège d'Avenches.

Le Rédacteur en chef: A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.